

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2014/03/28/2014035425/justel>

Dossier numéro : 2014-03-28/28

Titre

28 MARS 2014. - Arrêté de la société publique flamande des déchets (OVAM) établissant les parcelles situées dans les zones d'habitation 'Voormalige steenbakkerij te Aalst/Nieuwerkerken' comme site et réglant l'exonération pour l'exécution de ce site de recherche. (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 02-05-2014 page : 35994

Entrée en vigueur : 02-05-2014

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)